

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2022

---

DDADUE DIFFUSION CONTENUS À CARACTÈRE TERRORISTE EN LIGNE - (N° 4883)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par  
Mme Bono-Vandorme, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

I. – À l’alinéa 28, supprimer les mots :

« au plus tard ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 30 et 32.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.